



MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
RÉPUBLIQUE DU MALI

MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
RÉPUBLIQUE DU MALI



BOITE POSTALE  
N° 18000 - 18000 - FUS  
TÉL : 203 20 38 40 41  
WWW.MINISTEREDUCATION.ML

Le 10 Juin 2019

**NOTE DE SERVICE**  
à l'attention des chefs d'établissement public  
de Mali

**Objet :** Recrutement des enseignants vacataires au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Dans le cadre du recrutement des enseignants vacataires au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour combler le vide dans les établissements publics, les candidats devront fournir les pièces suivantes :

1. Une photocopie légalisée de l'attestation de diplôme (Licence, Maîtrise, BAPES, CAPES, BAPET, CAPET, CAPSPE ou équivalent) ;
2. Une photocopie légalisée de l'état de civil ;
3. Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
4. Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
5. Un contrat de mariage ;
6. Une photo d'identité ;
7. Une photocopie du Fichier d'Identification Biométrique (FIB) ;
8. Une attestation de présence au poste pour les Agents de l'Etat (PE et ACEPE) ;
9. Un certificat de non engagement et de non scolarité (uniquement pour les nouveaux vacataires) ;
10. Un certificat de vote et de cadre civil (uniquement pour les nouveaux vacataires).

Par ailleurs, les autres enseignants vacataires qui possèdent dans un précédent établissement quelconque une pièce vacataire, leur identifier employé dans le cadre de l'établissement de la liste de paiement par le trésor public. Ces différentes pièces seront déposées dans une enveloppe scellée qui comportera le détail sur l'identité et le contact des candidats.

En conséquence, le régime d'inscription est ouvert dans tous les établissements publics d'enseignement secondaire général et technique à partir du lundi 17 juin 2019 au mercredi 27 juillet 2019, tous les jours ouvrables.

Les candidats vacataires sont invités au ministère de la direction départementale le vendredi 02 août 2019 à 18 heures au plus tard.

Tous les chefs d'établissement public de l'enseignement de Mali sont invités à l'application stricte de la présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature.



*[Signature]*  
M. Malika AYOUBO

Directrice Générale des Enseignements Secondaire  
Technique et Professionnel  
Ministère de l'Éducation, de la Formation  
et de la Formation Professionnelle du Mali